



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 9 novembre 2010 — N° 152

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de la sécurité des aînés.

M. Robert (Prévost) fait une déclaration concernant le TPX de Saint-Jérôme, champion de la Ligue de baseball senior élite du Québec.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la Semaine de la douleur chronique.

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration concernant l'Académie les Estacades qui offrira le nouveau programme de formation de type cirque-études.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de féliciter la SÉPAQ qui a gagné le Prix national pour l'excellence en tourisme.

9 novembre 2010

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant la Guignolée 2010.

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant la performance des étudiants en médecine de Trois-Rivières.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant l'Ordre de Saint-Eustache.

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration concernant la Semaine provinciale du loisir en institution.

À 13 h 56, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 09.

Moment de recueillement

9 novembre 2010

Présentation de projets de loi

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 129 Loi modifiant diverses dispositions en matière de régimes complémentaires de retraite concernant notamment les options d'acquittement en cas d'insolvabilité de l'employeur

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 129.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 230 Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1850-20101109)

Mme Richard (Duplessis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 230, Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 230 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

9 novembre 2010

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 229 Loi concernant la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1851-20101109)

M. Leclair (Beauharnois) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 229, Loi concernant la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 229 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le plan stratégique 2010-2015 du ministère de la Santé et des Services sociaux.

(Dépôt n° 1852-20101109)

Mme Thériault, ministre du Travail, dépose :

Le plan stratégique 2010-2014 de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

(Dépôt n° 1853-20101109)

9 novembre 2010

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 23 septembre 2010 par M. Billette (Huntingdon), concernant la fermeture du point de services du Centre local de services communautaires Châteauguay à Sainte-Martine.

(Dépôt n° 1854-20101109)

M. le président dépose les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 28 octobre 2010 :

Décision 1538 concernant le Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 1855-20101109)

Décision 1540 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

(Dépôt n° 1856-20101109)

Décision 1541-1 concernant le Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information;

(Dépôt n° 1857-20101109)

Decision 1541-2 concerning the Regulation to amend the Regulation respecting the procedure for selecting persons qualified for appointment as members of the Commission d'accès à l'information;

(Dépôt n° 1858-20101109)

Décision 1542 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 1859-20101109)

Décision 1543 concernant le Règlement concernant la promotion de la directrice de la procédure et des affaires parlementaires;

(Dépôt n° 1860-20101109)

9 novembre 2010

Décision 1544 concernant le Règlement modifiant le Règlement concernant la nomination du conseiller spécial auprès du président et du secrétaire général de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1861-20101109)

Puis M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. McKay (L'Assomption) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 10 novembre 2010, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1862-20101109)

Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 6 octobre 2010, a procédé à l'audition de M. Pierre Marc Johnson, concernant les orientations formulées par le gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral au sujet du projet d'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, ainsi que sur l'état actuel des négociations et les enjeux que soulève ce projet. La Commission a également tenu des séances de travail les 25 mai, 6 et 27 octobre 2010 relativement à ce mandat.

(Dépôt n° 1863-20101109)

Dépôts de pétitions

M. Pagé (Labelle) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 107 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1864-20101109)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

Copie d'une lettre datée du 14 octobre 2010, signée par Mme Josée Thiffault, chef du service à la clientèle Affaires adressée à Mme Girard, concernant sa relocalisation et son statut comme employé excédentaire.

(Dépôt n° 1865-20101109)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Blanchet (Drummond), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les récipiendaires des Félix du gala de l'ADISQ et de l'Autre gala de l'ADISQ ainsi que tous les candidats aux prix Félix;

QU'elle souligne le talent des artistes et artisans québécois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose :

9 novembre 2010

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance, procède à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières les 16 et 17 novembre 2010 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Association des garderies privées du Québec
Rassemblement des garderies privées du Québec
Association québécoise des centres de la petite enfance
Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance
Centrale des syndicats du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Conseil de la famille et de l'enfance
Barreau du Québec
Protecteur du citoyen

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre de la Famille soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 novembre 2010

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec; et afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 121, Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 10 novembre 2010, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. McKay (L'Assomption).

Cette motion se lit comme suit :

9 novembre 2010

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige qu'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste soit décrété immédiatement jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives et réglementaires destinées à assurer un développement de ces activités qui soit sécuritaire à la fois pour l'environnement et la santé publique.

À 15 h 25, à la demande de M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 36.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 37, à la demande de M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Les travaux reprennent à 18 heures.

9 novembre 2010

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Gaudreault (Jonquière) à Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant des fermetures en région pour Hydro-Québec.

Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose l'ajournement des travaux au mercredi 10 novembre à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 18 h 13, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 novembre 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES